

Mesdames et Messieurs les enseignants
d'EPS

RECTORAT

**Inspection
pédagogique
régionale
EPS**

Patrick CHAVEY
IA-IPR
patrick.chavey
@ac-besancon.fr

Besançon, le : 26-09-23

Catherine DODANE
IA-IPR
catherine.dodane
@ac-besancon

Objet : INFORMATIONS ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE RENTRÉE 2023-2024

Tél : 03 81 65 49 33
Mail : ce.ipr@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon Cedex

1. Préambule

Au début de cette nouvelle année scolaire 2023-2024, l'inspection pédagogique régionale d'Éducation Physique et Sportive (EPS) souhaite saluer à nouveau vos prises d'initiatives, les innovations menées par les équipes dans les établissements scolaires, qui génèrent un enrichissement de l'exercice du métier, une participation active aux enjeux actuels de notre institution.

Nous souhaitons réaffirmer la dimension structurante, collective et opérationnelle du projet d'EPS et d'Association Sportive (AS) : ce travail concerté, diffusé aux chefs d'établissement, constitue un socle d'appui incontournable pour promouvoir d'autres organisations ou dispositifs liés aux pratiques physiques sportives et artistiques. Il augure d'une meilleure lisibilité de l'enseignement de la discipline dans l'établissement scolaire, auprès des élèves et parents et permet d'envisager la complémentarité portée par d'autres actions, projets, dispositifs mis en place dans l'EPL. Il met également en lumière la cohésion d'une équipe d'enseignants d'EPS dans différentes facettes de mise en œuvre du programme de la discipline, tout en révélant les talents individuels, permettant de créer une offre de formation complémentaire, porteuse de sens au regard de la diversité des élèves et de leurs besoins.

L'EPS offre une multitude d'opportunités où chacun.e peut s'engager avec excellence et expertise, selon ses souhaits, à partir de ce socle commun élaboré, définissant les choix relevant de l'EPS et de l'AS dans l'établissement.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur les travaux du Conseil National de la Refondation (CNR) Éducation et de la démarche de projet « notre école, faisons-la ensemble », qu'il porte : au niveau des structures scolaires sous le pilotage du Chef d'établissement, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, à réduire les inégalités scolaires peuvent être prises. Dans cette démarche d'élaboration de projet au plus près des besoins des élèves, la thématique du bien-être (santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences et discriminations, inclusion de tous les élèves...),

offre des opportunités pour la discipline. Il est possible de contribuer à la réflexion de la communauté éducative sur un tel sujet, voire de s'engager dans un projet transversal structuré où, pour partie, l'activité physique participe à l'amélioration du bien-être de l'élève. L'expertise des enseignants d'EPS dans le cadre de tel projet peut apporter une coloration spécifique et bénéfique aux actions envisagées.

Nous envisageons, comme l'année précédente, de mettre en place des temps d'échanges, sous des formes à définir, qui représentent pour l'inspection pédagogique régionale un levier essentiel de partage d'informations au plus près de vos questionnements, garantissant ainsi une cohésion professionnelle dans le cadre du service public d'enseignement. Nous vous informerons ultérieurement des modalités mises en œuvre.

Nous avons fait le choix, depuis la rentrée 2022, de mettre à votre disposition un outil (vade-mecum). La mise à jour a été effectuée et vous le trouvez joint à cette lettre d'informations.

2. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive

Nous restons à votre disposition et pouvons être contactés aux adresses suivantes :

Patrick CHAVEY

patrick.chavey@ac-besancon.fr

Catherine DODANE

catherine.dodane@ac-besancon.fr

Une équipe de professeurs d'EPS, chargés de missions auprès des IA-IPR, dont les noms et les missions spécifiques figurent dans l'annexe 1, nous accompagne et leur aide nous est précieuse.

3. 2024, une année olympique et paralympique

Au-delà de l'éducation physique et sportive, notre cœur de métier à tous, qui touche tous les enfants d'une génération, cette année scolaire qui débute verra la France accueillir le plus grand événement sportif planétaire : les Jeux olympiques et paralympiques à Paris.

La circulaire de rentrée 2023 souligne : « *les Jeux olympiques et paralympiques ont vocation à servir de « fil rouge » à cette année scolaire : les événements qui ponctuent l'année scolaire intégreront tout particulièrement cette dimension (parcours de la flamme olympique, journée du sport scolaire, etc.)* ».

La page dédiée : [eduscol sur l'année olympique et paralympique à l'Ecole](#) vous permet d'identifier quelques repères et temps forts de cette année sur le site du ministère.

Les Jeux olympiques et paralympiques constituent une opportunité supplémentaire unique (dans la carrière professionnelle de chacun d'entre nous et dans la vie d'un élève) pour promouvoir la pratique d'une activité physique régulière auprès de nos élèves, pour faire vivre des valeurs (celles du respect, de l'engagement, de la solidarité, de l'égalité...), développer l'esprit critique et leur permettre éventuellement d'assister à l'évènement.

Certains d'entre vous sont très impliqués depuis des mois ou des années **via le label Génération 2024**, d'autres découvrent l'aventure et s'engagent avec leurs élèves sur ce projet. A ce jour, c'est près de 100 établissements de l'académie et plus de 5000 élèves qui ont manifesté de l'intérêt pour le dispositif « ma classe aux jeux ». Nous vous en remercions chaleureusement car nous mesurons le travail que ces projets engendrent.

Dès la fin du mois de septembre, une fois le nombre de billets alloués à l'académie connu, et les conditions de déplacement précisées, nous reviendrons vers tous les établissements volontaires pour envisager la suite de l'année et vous aider à faire vivre ce rêve olympique pour vos élèves.

Dans ce contexte, le dispositif « **deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens** », après une première année d'expérimentation, est étendu à 10 % des collèges pour cette nouvelle rentrée 2023. Ainsi, seize collèges dans l'académie sont impliqués dans la démarche, avec comme priorité de s'adresser aux « *collégiens éloignés d'une pratique régulière d'activité physique et sportive* ». Nous vous en remercions sincèrement car nous mesurons le travail nécessaire de concertation que ce dispositif nécessite, la contribution et réflexion des professeurs d'EPS étant un levier de réussite de sa mise en œuvre, notamment dans les complémentarités qu'il peut générer avec l'EPS, l'AS.

4. Les examens

Cette session 2023 a marqué pour les lycées la première année de retour à une certaine normalité (suite au COVID) pour les épreuves d'EPS en Contrôle en Cours de Formation (CCF) après la réforme du lycée. Cette année a vu également la première session d'examen pour les élèves ayant suivi l'enseignement de spécialité EPPCS. La session 2023 s'est bien déroulée grâce à la vigilance de tous et à une circulation d'information fluide entre la commission académique des examens, les services de la DEC, l'inspection pédagogique régionale EPS et les établissements.

Les résultats complets des examens seront disponibles prochainement via le rapport académique 2023 sur le site EPS de l'académie :

<https://eps.ac-besancon.fr/category/evaluer-aux-examens/rapports-academiques/session-2023/>

Les calendriers, les points de vigilance ou évolutions de la session 2024 vous ont été ou vous seront adressés prochainement dans le détail via un courrier conjoint DEC / Inspection pédagogique régionale d'EPS, toutefois, il faut dès à présent retenir :

- La disparition d'EPSNET : la saisie des protocoles et des notes pour les CCF se fera désormais au plan national dans « cyclades ». L'interface sera différente mais cela n'exercera pas de contraintes supplémentaires sur les modalités de saisie pour les enseignants.
- La vérification des référentiels adaptés, des nouveaux référentiels éventuels pour les établissements sera faite par la commission académique après un dépôt par les établissements dans l'application « iPackEPS ». Un recoupement sera fait entre les protocoles déclarés dans cyclades et les référentiels validés.

5. iPackEPS

Comme nous l'avons annoncé lors des réunions de rentrée des coordonnateurs l'an dernier, puis confirmé dans un courrier en janvier, nous souhaitons que l'application iPackEPS soit l'outil commun et privilégié qui appréhende dans sa globalité le fonctionnement de l'éducation physique et sportive dans notre académie.

Nous avons laissé du temps pour la prise en main et limité les exigences quant à la saisie sur l'année écoulée. Bien que chacun ne se soit pas familiarisé avec l'application (plusieurs webinaires vous ont été proposés), nous poursuivons cette année le déploiement des fonctionnalités et nous appuierons sur les saisies dans iPackEPS pour le pilotage de la discipline et certaines prises de décisions.

Pour cette année 2023-2024, il est attendu :

- La saisie des statistiques natation 2022-2023 pour le 15 octobre 2023.
- Que chaque établissement saisisse les éléments relatifs à son fonctionnement et que chaque collègue renseigne les informations le concernant.
- Que toute demande de sortie APPN en **environnement spécifique** soit déposée dans iPackEPS en utilisant le formulaire dédié.
- Que les lycées déposent les nouveaux référentiels ou référentiels adaptés de leur établissement pour les CCF (suite à changement d'activités, mutations etc...) dans iPackEPS cela avant le 20 octobre de façon à permettre une validation par la commission académique des examens. **iPackEPS constitue désormais la seule porte d'entrée pour cette disposition réglementaire.**

6. Quelques repères de dates pour l'année scolaire 2023-2024

Mercredi 20 septembre 2023	Journée Nationale du Sport Scolaire
Jeudi 21 septembre 2023	Début de la préparation au concours de l'agrégation interne
Vendredi 29 septembre 2023	Réunion de rentrée « préparation au CAPEPS interne »
Jeudi 6 octobre 2023	Journée formation des professeurs tuteurs des professeurs fonctionnaires stagiaires
Vendredi 20 octobre 2023	Date limite de retour des nouveaux référentiels dans iPackEPS
Automne 2023 (date à fixer)	Réunion des responsables de la formation de secteur
Vendredi 10 novembre 2023	Fin de saisie des protocoles d'examens fermeture de cyclades

Jeudi 16 novembre 2023	Commission académique lycée : validation des protocoles d'évaluation et validation des référentiels transmis à la commission académique
Mardi 6 février 2024	Réunion des CTD EPS (examens)
Jeudi 7 mars 2024 (après-midi)	Réunions présidents jurys examens EPS session 2024
Mardi 14 mai 2024	Epreuves ponctuelles
Lundi 10 juin 2024	Fin de saisie des notes d'examens dans cyclades
Vendredi 14 juin 2024	Commission académique d'harmonisation des notes examens

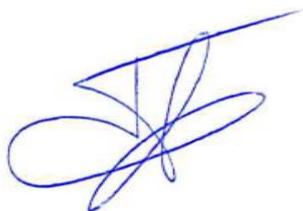
Pour toute information ou difficulté en EPS, les Chefs d'établissements et les enseignants d'EPS sous couvert de leur Chef d'établissement, prendront contact avec l'inspection pédagogique régionale :

- Par courriel, **systématiquement, aux deux adresses électroniques mentionnées plus haut.**
- Par courrier : Patrick CHAVEY et Catherine DODANE, 10 rue de la Convention, 25030 BESANCON Cedex.
- Par téléphone : 03 81 65 49 33.

Vous pouvez compter sur notre engagement à vos côtés, souhaitant pleinement fédérer nos énergies, soucieux que chacun.e s'épanouisse dans l'exercice de son métier. Nous savons pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite et du développement harmonieux de tous les élèves.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire.

Les IA-IPR d'EPS



Patrick CHAVEY



Catherine DODANE